Au contraire, les mains d'Allah sont largement ouvertes

﴿ **Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut.** ﴾ La grâce d'Allah est immense et Il attribue de Ses dons sans compter.

Il détient les trésors des cieux et de la Terre et c'est de Lui que proviennent toutes les grâces et les bienfaits dont bénéficient les créatures. Il est le Créateur et le Dispensateur de tout ce dont nous avons besoin, la nuit comme le jour, chez nous comme en voyage.

Il dit aussi :

﴿ وَءَاتَىٰكُم مِّن كُلِّ مَا سَأَلْتُمُوهُ ۚ وَإِن تَعُدُّوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ ۗ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَظَلُومٌ كَفَّارٌ ﴿٣٤﴾ ﴾

﴿ **Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer. L'Homme est vraiment très injuste, très ingrat.** ﴾ [243]

De nombreux versets traitent de ce sujet.

D'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **La main droite d'Allah est pleine et ce qu'Il accorde nuit et jour n'en diminue rien. Avez-vous considéré ce qu'Il a accordé depuis qu'Il a créé les cieux et la Terre ? Tout cela n'a diminué en rien le contenu de Sa main droite. Son Trône était sur l'eau, et dans Son autre main se trouve la balance, qu'Il élève ou abaisse.** » Ila dit aussi : « **Allah, le Très-Haut, dit : "Dépense, Je dépenserai pour toi !"** »[244]

La révélation accordée aux musulmans ne fait qu'accroître la rébellion et la mécréance des juifs

﴿ **Et certes, ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur ne fera qu'accroître leur rébellion et leur mécréance.** ﴾ « Les bienfaits qui t'ont été accordés, ô Muḥammad, nuisent à tes ennemis parmi les juifs ou autres. Ainsi, les révélations qui te parviennent accroissent la science et la foi des croyants, les incitant à œuvrer en bien, tandis qu'elles plongent les mécréants davantage dans l'égarement et les poussent à transgresser et à renier la vérité. »

---

[243] S14 V34.

[244] Aḥmad (2/313), *Fatḥ Al-Bârî* (13/415), Muslim (2/691).

Allah dit aussi :

﴿ قُلْ هُوَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هُدًى وَشِفَآءٌ ۖ وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ فِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرٌ وَهُوَ عَلَيْهِمْ عَمًى ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُنَادَوْنَ مِن مَّكَانٍۭ بَعِيدٍ ﴿٤٤﴾ ﴾

« (...) Dis : « Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » Et quant à ceux qui ne croient pas, il y a une surdité dans leurs oreilles et ils sont frappés d'aveuglement en ce qui le concerne : ceux-là [c'est comme s'ils étaient] appelés d'un endroit lointain. » [245]

« Nous avons suscité parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. » Leurs cœurs sont divisés et l'inimitié règne entre leurs diverses sectes, à titre de punition pour s'être opposés à toi, ils ne seront jamais unis autour de la vérité.

« Chaque fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. » Dès lors qu'ils complotent contre toi ou se préparent à t'attaquer, Allah retourne leur ruse contre eux et déjoue leurs plans.

« Et ils s'efforcent de semer le désordre sur la Terre, alors qu'Allah n'aime pas ceux qui sèment le désordre. » Ils ne peuvent s'empêcher de semer la corruption sur Terre.

Si les gens du Livre se conformaient à leurs Ecritures, ils obtiendraient le salut ici-bas et dans l'au-delà (V65-66)

« Si les gens du Livre avaient la foi et craignaient Allah », s'ils croyaient en Allah et Son Messager et s'abstenaient de commettre des péchés, **« Nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions fait entrer dans les jardins du délice »**, « Nous les préserverions de ce qu'ils craignaient et Nous leur donnerions ce qu'ils désirent. »

« S'ils avaient appliqué la Thora et l'Evangile et ce qui leur a été révélé de la part de leur Seigneur », à savoir le Coran, comme le dit Ibn 'Abbâs ﷺ[246], **« ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. »**

S'ils respectaient et mettaient en application le contenu de leurs Livres tels qu'ils ont été révélé aux Prophètes au lieu de les falsifier et d'en modifier le contenu, ils seraient sur la vérité et en conformité avec la voie révélée à

[245] S41 V44. Voir aussi à ce sujet S17 V82.
[246] At-Tabarî (10/463).

Muḥammad ﷺ. Ils jouiraient alors des grâces sans limite d'Allah, qu'elles émanent du ciel ou de la Terre.

Allah dit ailleurs :

﴿ وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْقُرَىٰٓ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَٰتٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ﴾

« Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la Terre (...). » [247]

« Il y a parmi eux des gens qui sont sur la droiture mais les actes de beaucoup d'entre eux sont mauvais ! » Ce verset est semblable au suivant :

﴿ وَمِن قَوْمِ مُوسَىٰٓ أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِٱلْحَقِّ وَبِهِۦ يَعْدِلُونَ ﴿١٥٩﴾ ﴾

« Parmi le peuple de Mûsâ, il est une communauté qui guide [les autres] avec la vérité, et qui juge avec équité. » [248]

Le terme utilisé dans le verset que nous étudions est « muqtaṣid » (مُقْتَصِدٌ) qui signifie, littéralement, « dans la voie du milieu ». C'est là le plus haut rang atteint par les gens du Livre tandis que cette voie n'est pas la plus haute pour notre communauté, la plus haute étant celle des « sâbiqûn » (سَابِقُون), ceux qui devancent les autres de par leurs bonnes œuvres, comme Allah le montre dans ces versets :

﴿ ثُمَّ أَوْرَثْنَا ٱلْكِتَٰبَ ٱلَّذِينَ ٱصْطَفَيْنَا مِنْ عِبَادِنَا ۖ فَمِنْهُمْ ظَالِمٌ لِّنَفْسِهِۦ وَمِنْهُم مُّقْتَصِدٌ وَمِنْهُمْ سَابِقٌۢ بِٱلْخَيْرَٰتِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَضْلُ ٱلْكَبِيرُ ﴿٣٢﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا يُحَلَّوْنَ فِيهَا مِنْ أَسَاوِرَ مِن ذَهَبٍ وَلُؤْلُؤًا ۖ وَلِبَاسُهُمْ فِيهَا حَرِيرٌ ﴿٣٣﴾ ﴾

« Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous choisîmes. Il en est parmi eux qui se font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres, avec la permission d'Allah, devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions ; telle est la grâce infinie. Les jardins d'Eden où ils entreront, parés de bracelets en or ainsi que de perles et là, leurs vêtements sont de soie. » [249]

---

[247] S7 V96.
[248] S7 V159. Voir aussi, à propos des partisans de 'Îsâ S57 V27.
[249] S35 V32-33.

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٧﴾ ﴾

﴿ (67). Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protègera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾

L'ordre de propager le message d'Allah (V67)

Allah S'adresse ici à Son Messager Muḥammad ﷺ, auquel Il ordonne de transmettre pleinement le message qu'Il lui révéla, ce qu'il fit effectivement.

'Â'isha a dit, au sujet de ce verset : « Celui qui prétend que Muḥammad a caché une partie de ce qu'Allah lui a révélé a certes menti, car Allah dit : **﴿ Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. ﴾** »[250]

'Â'isha a dit également : « Si Muḥammad ﷺ avait caché quelque chose du Coran, il aurait dissimulé ce verset :

﴿ وَإِذْ تَقُولُ لِلَّذِىٓ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَأَنْعَمْتَ عَلَيْهِ أَمْسِكْ عَلَيْكَ زَوْجَكَ وَٱتَّقِ ٱللَّهَ وَتُخْفِى فِى نَفْسِكَ مَا ٱللَّهُ مُبْدِيهِ ﴾

﴿ Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfait, tout comme toi-même l'avais comblé : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah », et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public (...). ﴾[251] »[252]

Az-Zuhrî a commenté en disant : « Le message émane d'Allah, sa transmission incombe au Messager et notre devoir est de nous y soumettre. »[253]

Lors du pèlerinage d'adieu, le Prophète ﷺ fit un sermon dans lequel il demanda aux hommes, qui étaient alors plus de quarante mille, de témoigner qu'il avait bien transmis le message.

D'après Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Ô hommes ! Vous serez interrogés à mon sujet, que direz-vous ? »** Ils

---

[250] *Fatḥ Al-Bârî* (8/124). D'autres versions de ce hadith ont aussi été rapportées. Muslim (1/159), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (8/441), An-Nasâ'î (6/315).
[251] S33 V37.
[252] *Fatḥ Al-Bârî* (13/415), Muslim (1/160).
[253] *Fatḥ Al-Bârî* (13/512).

répondirent : « Nous témoignerons que tu as bien transmis le message, que tu as accompli ta mission et que tu as donné le conseil. » Le Prophète ﷺ leva alors le doigt au ciel, puis le pointa vers les gens en disant : **« Ô Allah ! Ai-je transmis ? Ai-je transmis ? »**[254]

﴿ Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. ﴾ « Si tu ne transmets pas aux hommes ce que Je t'ai révélé, alors tu n'auras pas transmis le message. » Ibn 'Abbâs ﷺ explique : « Si tu caches un seul verset de ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur, tu n'auras pas transmis le message. »[255]

﴿ Et Allah te protègera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾ « Tant que tu transmets le message, Allah Se charge de te protéger et de te soutenir contre tes ennemis et de t'accorder la victoire. Tu n'as donc rien à craindre, nul ne pourra te causer du tort. »

Avant ce verset, le Prophète ﷺ était surveillé par des gardes.

'Â'isha rapporte qu'une nuit, étant auprès d'elle, le Prophète ﷺ ne trouva pas le sommeil. L'ayant interrogé, il lui répondit : **« Si seulement je trouvais un homme pieux parmi mes compagnons qui puisse assurer ma garde cette nuit ! »** C'est alors qu'un bruit d'armes se fit entendre. **« Qui est là ? »**, demanda le Prophète ﷺ. Une voix répondit : « Sa'd Ibn Mâlik ! » Il lui demanda : **« Qu'est-ce qui t'amène ? »** Il répondit : **« Je viens assurer ta garde, ô Messager d'Allah ! »** 'Â'isha poursuit : « J'entendis le Prophète ﷺ ronfler cette nuit-là. »[256]

'Â'isha rapporte également que le Prophète ﷺ eut des gardes jusqu'à révélation du verset **﴿ Allah te protègera des gens. ﴾** Lorsqu'il fut révélé, le Prophète ﷺ passa sa tête hors de la tente et dit : **« Ô hommes ! Partez, car c'est désormais Allah, élevé et exalté, qui me protège ! »**[257]

﴿ Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾ « Il ne t'incombe que de transmettre le message, mais sache qu'Allah guide ou égare qui Il veut. »

Il dit aussi :

---

[254] Muslim (2/886).

[255] At-Tabarî (10/468).

[256] Ahmad (6/141), *Fath Al-Bârî* (13/232), Muslim (4/1875).

[257] *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/410). Le hadith est qualifié de gharîb. Toutefois, il est aussi rapporté par Ibn Jarîr et Al-Hakîm avec une chaîne qu'il qualifie d'authentique. At-Tabarî (10/469), Al-Hâkim (2/313).

﴿ ۞ لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ﴾

« Ce n'est pas à toi de les guider [vers la bonne voie], mais c'est Allah qui guide qui Il veut (...). » [258]

﴿ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ وَعَلَيْنَا ٱلْحِسَابُ ﴿٤٠﴾ ﴾

« (...) Seule la transmission [du message] t'incombe, et le règlement de compte Nous revient. » [259]

﴿ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَسْتُمْ عَلَىٰ شَىْءٍ حَتَّىٰ تُقِيمُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ ۗ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم مَّآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۖ فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٨﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلصَّٰبِـُٔونَ وَٱلنَّصَٰرَىٰ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٩﴾ ﴾

« (68). Dis : « Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Evangile et à ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur ! » Et certes, ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur ne fera qu'accroître la rébellion et la mécréance de bon nombre d'entre eux. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants. (69). Ceux qui ont cru, les juifs, les sabéens, et les chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah et au Jour Dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres seront préservés de toute crainte et ils ne seront point affligés. »

On ne peut atteindre le salut sans foi au Coran (V68-69)

Le Très-Haut dit, S'adressant à Son Messager : « **Dis : « Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien... »** », c'est-à-dire : « Votre foi ne repose sur rien tant que vous ne croyez pas aux Ecritures révélées par Allah à Ses Prophètes. Or, vous connaissez leur contenu et vous savez très bien qu'elles vous enjoignent à croire en l'avènement de Muḥammad et à lui obéir et suivre sa voie. »

Nous avons déjà expliqué les paroles : « **Et certes, ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur ne fera qu'accroître la rébellion et la mécréance de bon nombre d'entre eux.** »

« **Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants.** », « Que leur mécréance ne t'afflige pas ! »

---

[258] S2 V272.

[259] S13 V40.

﴿ **Ceux qui ont cru** ﴾, c'est-à-dire : les musulmans, ﴿ **les juifs, les sabéens** ﴾, qui sont membres d'une secte chrétienne, comme l'explique Mujâhid[260], ﴿ **et les chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah et au Jour Dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres seront préservés de toute crainte et ils ne seront point affligés.** ﴾

Ce verset signifie donc que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, c'est-à-dire à la résurrection et au jugement, et qui accomplissent de bonnes œuvres n'ont rien à craindre pour le futur et ne seront pas tristes pour ce qu'ils laissent derrière eux.

Or, il n'est possible d'accomplir une bonne œuvre que si celle-ci est en conformité avec la législation de Muḥammad ﷺ, car il a été envoyé à l'ensemble des humains et aux djinns. Nous avons expliqué ceci lors de notre exégèse de la sourate Al-Baqara.

﴿ لَقَدْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَأَرْسَلْنَآ إِلَيْهِمْ رُسُلًا ۖ كُلَّمَا جَآءَهُمْ رَسُولٌۢ بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا۟ وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ ﴿٧٠﴾ وَحَسِبُوٓا۟ أَلَّا تَكُونَ فِتْنَةٌ فَعَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ ثُمَّ تَابَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ ثُمَّ عَمُوا۟ وَصَمُّوا۟ كَثِيرٌ مِّنْهُمْ ۚ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٧١﴾ ﴾

﴿ **(70). Certes, Nous avions déjà pris l'engagement des Fils d'Isrâ'îl, et Nous leur avions envoyé des Messagers. Mais chaque fois que des Messagers leur viennent avec ce qui contredit leurs désirs, tantôt ils les traitent de menteurs, tantôt ils les tuent. (71). Comptant qu'il n'y aurait pas de punition contre eux, ils étaient devenus aveugles et sourds. Puis Allah accueillit leur repentir. Ensuite, beaucoup d'entre eux redevinrent aveugles et sourds. Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font.** ﴾

Allah nous informe de l'engagement qu'Il prit de la part des Fils d'Isrâ'îl et qui consistait à Lui obéir et à obéir à Son Prophète.

Hélas, préférant suivre leurs passions et leurs désirs, ils violèrent cet engagement, se contentèrent de respecter les lois qui étaient conformes à ce que leurs âmes désiraient et transgressèrent les autres.

---

[260] Il existe toutefois diverses interprétations : pour Sa'îd Ibn Jubayr, les sabéens font partie des juifs et des chrétiens, pour Al-Ḥasan et Al-Ḥâkim, ils sont identiques aux mages, pour Qatâda, ils sont adorateurs des anges et récitateurs des Psaumes. Quant à Wahb Ibn Munabbih, il affirme qu'ils forment un peuple qui reconnaît Allah seul mais qui n'a pas de loi à laquelle se conformer. Et Allah est plus savant.

﴿ **Mais chaque fois que des Messagers leur viennent avec ce qui contredit leurs désirs, tantôt ils les traitent de menteurs, tantôt ils les tuent. Comptant qu'il n'y aurait pas de punition contre eux, ils étaient devenus aveugles et sourds.** ﴾ Ils pensèrent que leurs actes resteraient sans conséquences alors qu'au contraire, ceux-ci les firent devenir sourds et aveugles face à la vérité, et ils ne purent retrouver le chemin vers celle-ci.

Puis, Allah accepta leur repentir, mais ﴿ **ensuite, beaucoup d'entre eux redevinrent aveugles et sourds. Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font.** ﴾

Ils redevinrent sourds et aveugles face à la vérité après s'être pourtant repentis, Allah les observe parfaitement et Il sait qui mérite d'être guidé ou pas.

﴿ لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾ لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ ثَالِثُ ثَلَٰثَةٍ ۘ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّآ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۚ وَإِن لَّمْ يَنتَهُواْ عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾ أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى ٱللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٧٤﴾ مَّا ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ ۖ وَأُمُّهُۥ صِدِّيقَةٌ ۖ كَانَا يَأْكُلَانِ ٱلطَّعَامَ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُبَيِّنُ لَهُمُ ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ ٱنظُرْ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٧٥﴾ ﴾

﴿ **(72). Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Maryam ! » Alors que le Messie a dit : « Ô Fils d'Israâ'îl, adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre ! » Quiconque donne des associés à Allah, Il lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, il n'y a guère de secoureurs ! (73). Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième d'une trinité ! » Alors qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'un Dieu Unique ! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux. (74). Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ? Car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. (75). Le Messie, fils de Maryam, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent.** ﴾

La mécréance des chrétiens (V72-74)

Allah annonce ici la mécréance des sectes chrétiennes dans leur ensemble, qu'il s'agisse des Melchites, des Jacobins, des Nestoriens et de toutes celles qui prétendent à la divinité de 'Îsâ, fils de Maryam. Exalté et élevé soit Allah, Lui qui est bien au-dessus de leurs prétentions !

Le Messie lui-même a affirmé n'être qu'un Serviteur et Messager d'Allah, et ce furent d'ailleurs ses premiers mots :

﴿ قَالَ إِنِّي عَبْدُ ٱللَّهِ ﴾

« Mais [le bébé] dit : « Je suis vraiment le Serviteur d'Allah (...). » [261]

Il n'a pas prétendu être Dieu ni même son fils, mais il a dit :

﴿ قَالَ إِنِّي عَبْدُ ٱللَّهِ ءَاتَىٰنِيَ ٱلْكِتَٰبَ وَجَعَلَنِي نَبِيًّا ﴿٣٠﴾ وَجَعَلَنِي مُبَارَكًا أَيْنَ مَا كُنتُ وَأَوْصَٰنِي بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱلزَّكَوٰةِ مَا دُمْتُ حَيًّا ﴿٣١﴾ وَبَرًّۢا بِوَٰلِدَتِي وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا شَقِيًّا ﴿٣٢﴾ وَٱلسَّلَٰمُ عَلَيَّ يَوْمَ وُلِدتُّ وَيَوْمَ أَمُوتُ وَيَوْمَ أُبْعَثُ حَيًّا ﴿٣٣﴾ ذَٰلِكَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ ۚ قَوْلَ ٱلْحَقِّ ٱلَّذِي فِيهِ يَمْتَرُونَ ﴿٣٤﴾ مَا كَانَ لِلَّهِ أَن يَتَّخِذَ مِن وَلَدٍ ۖ سُبْحَٰنَهُۥٓ ۚ إِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٣٥﴾ وَإِنَّ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۚ هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٣٦﴾ ﴾

« Mais [le bébé] dit : « Je suis vraiment le Serviteur d'Allah. Il m'a accordé le Livre et m'a désigné comme Prophète. Où que je sois, Il m'a rendu béni, et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière, l'aumône légale, et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni fier ni malheureux. Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité vivant. » Tel est 'Îsâ, fils de Maryam, parole de vérité, au sujet de laquelle ils doutent. Il ne convient pas à Allah de S'attribuer un fils. Gloire et pureté à Lui ! Quand Il décide d'une chose, Il dit seulement : « Sois ! » et elle est. Certes, Allah est mon Seigneur tout comme votre Seigneur. Adorez-Le donc. Voilà un droit chemin ! [262]

Une fois devenu adulte et Prophète, il appela les hommes à l'adoration d'Allah l'Unique : **« Alors que le Messie a dit : « Ô Fils d'Isrâ'îl, adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre ! » Quiconque donne des associés à Allah, Il**

---

[261] S19 V30.
[262] S19 V30-36.

lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, il n'y a guère de secoureurs ! »

Celui qui voue un culte à autre qu'Allah ou à quelqu'un avec Allah est destiné à l'Enfer et l'entrée au Paradis lui est interdite.

En effet, Allah dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴾

« **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.** »[263]

Il dit aussi :

﴿ وَنَادَىٰٓ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ أَصْحَٰبَ ٱلْجَنَّةِ أَنْ أَفِيضُوا۟ عَلَيْنَا مِنَ ٱلْمَآءِ أَوْ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ ۚ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَهُمَا عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٥٠﴾ ﴾

« **Et les gens du Feu crieront aux gens du Paradis : « Déversez sur nous un peu d'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué ! » Ils répondront : « Allah les a interdits aux mécréants.** » »[264]

On rapporte aussi que le Prophète ﷺ chargea un homme de proclamer : « **N'entrera au Paradis qu'une âme musulmane !** » ou dans une autre version « **croyante** ».[265]

« **Et pour les injustes, il n'y a guère de secoureurs !** » Nul ne pourra les secourir en dehors d'Allah, ni les sauver de ce qui les attend.

« **Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième d'une trinité !** » » Mujâhid indique que ce verset concerne les chrétiens, As-Suddî précise qu'en effet ceux-ci firent de 'Îsâ et de sa mère deux divinités avec Allah, ce dernier étant le troisième d'une trinité.[266] Il affirme que ce verset est semblable au suivant :

﴿ وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِى وَأُمِّىَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِى بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِى وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ ﴾

---

[263] S4 V48.
[264] S7 V50.
[265] *Fath Al-Bârî* (6/207).
[266] At-Tabarî (10/483).

﴿ **Et lorsqu'Allah dit : « Ô 'Îsâ, fils de Maryam, est-ce toi qui as dit aux gens : "Prenez-moi, ainsi que ma mère, comme deux divinités en dehors d'Allah ?" Il dit : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le Grand-Connaisseur de tout ce qui est inconnu..." »** ﴾ [267]

﴿ **Alors qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'un Dieu Unique !** ﴾ Allah est Unique, Il n'a pas d'associés, Il est la divinité de tout ce qui existe et de toutes les créatures.

﴿ **Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux.** ﴾ Allah les menace ici du châtiment qui les attend dans l'au-delà, s'ils ne cessent de proférer ces mensonges à Son sujet.

﴿ **Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ? Car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux.** ﴾ Malgré la gravité de leurs prétentions et de leurs péchés, Allah les exhorte au repentir afin de leur pardonner, c'est là la preuve de Sa clémence et de Son immense miséricorde.

Le Messie, fils de Maryam, était un Serviteur d'Allah et sa mère était une véridique (V75)

﴿ **Le Messie, fils de Maryam, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui.** ﴾ 'Îsâ est, au même titre que les autres Messagers, un Serviteur d'Allah et l'un de Ses Messagers :

﴿ إِنْ هُوَ إِلَّا عَبْدٌ أَنْعَمْنَا عَلَيْهِ وَجَعَلْنَاهُ مَثَلًا لِّبَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿٥٩﴾ ﴾

﴿ **Il n'était qu'un Serviteur que Nous avions comblé de bienfaits et que Nous avions désigné en exemple aux Fils d'Israâ'îl.** ﴾ [268]

﴿ **Et sa mère était une véridique** ﴾, elle était sincère dans sa foi en lui. Ceci est le plus haut rang (véridique, صِدِّيقَة) qui lui est attribué dans le Coran, ce qui tend à montrer qu'elle n'était pas Prophète.

﴿ **Et tous deux consommaient de la nourriture.** ﴾ Ils étaient humains, avaient besoin de consommer de la nourriture que leurs corps rejetaient ensuite. Ceci prouve qu'ils étaient des serviteurs d'Allah comme les humains et non des divinités comme le prétendent les chrétiens, qu'ils soient maudits jusqu'au Jour de la Résurrection !

﴿ **Vois comme Nous leur expliquons les preuves** ﴾, de façon claire, ﴿ **et puis vois comme ils se détournent** ﴾, malgré cela, ils persistent dans l'égarement.

---

[267] S5 V116.
[268] S43 V59.

﴿ قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا ۚ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٧٦﴾ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟ كَثِيرًا وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٧٧﴾ ﴾

﴿ (76). Dis : « Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut ni vous nuire ni vous être utile, alors qu'Allah sait tout et entend tout ? » (77). Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion, au point de vous éloigner de la vérité. Ne suivez pas les passions d'un peuple qui s'est égaré auparavant, qui a égaré de nombreuses personnes et qui s'est détourné du droit chemin ! » ﴾

L'interdiction de l'association (V76-77)

Le Très-Haut condamne fermement ceux qui adorent d'autres divinités en dehors de Lui, qu'il s'agisse d'idoles ou autres, et leur montre que celles-ci ne peuvent prétendre à la divinité.

S'adressant à Son Messager, Il dit : ﴿ **Dis : « Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut ni vous nuire ni vous être utile… ? »** ﴾, « Dis à ces sectes chrétiennes et à ceux qui adorent autre que Moi : "Adorez-vous ce qui ne peut ni vous amener un bien ni vous préserver d'un mal ?" », ﴿ **« …alors qu'Allah sait tout et entend tout ? »** ﴾, « Il entend toutes les paroles et connaît tous les secrets, pourtant vous préférez adorer des idoles inanimées qui n'entendent rien, ne voient rien et sont incapables de vous profiter ou de vous nuire, pas plus qu'elles ne sont capables de profiter ou de nuire à elles-mêmes ! »

﴿ **Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion, au point de vous éloigner de la vérité… »** ﴾ « Ne dépassez pas les limites de la vérité, n'exagérez pas au sujet de ceux qui sont honorés au point de les prendre comme divinités, tout comme ce que vous avez fait avec 'Îsâ ! Vous avez prétendu qu'il était une divinité, en suivant ainsi la voie de vos maîtres qui se sont égarés avant vous. »

﴿ **« …Ne suivez pas les passions d'un peuple qui s'est égaré auparavant, qui a égaré de nombreuses personnes et qui s'est détourné du droit chemin ! »** ﴾ Ces gens se sont détournés de la voie droite et ont préféré la voie de l'égarement.

﴿ لُعِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ لِسَانِ دَاوُۥدَ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ ۚ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٧٨﴾ كَانُوا۟ لَا يَتَنَاهَوْنَ عَن مُّنكَرٍ فَعَلُوهُ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧٩﴾ تَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يَتَوَلَّوْنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ لَبِئْسَ مَا قَدَّمَتْ لَهُمْ أَنفُسُهُمْ أَن سَخِطَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَفِى ٱلْعَذَابِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿٨٠﴾ وَلَوْ كَانُوا۟ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلنَّبِىِّ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مَا ٱتَّخَذُوهُمْ أَوْلِيَآءَ وَلَٰكِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨١﴾ ﴾

﴿ (78). Ceux des Fils d'Isrâ'îl qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de Dâwud et par celle de 'Îsâ, fils de Maryam, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. (79). Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme ce qu'ils faisaient est mauvais ! (80). Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier à ceux qui ont mécru. Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont avancé pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et le supplice éternel. (81). S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été révélé, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers. ﴾

Les mécréants parmi les Fils d'Isrâ'îl sont maudits (V78-79)

Allah, le Très-Haut, nous informe qu'Il a maudit les mécréants parmi les Fils d'Isrâ'îl depuis longtemps, notamment par ce qu'Il a révélé à Son Messager Dâwud ainsi que par 'Îsâ, fils de Maryam.

Il nous indique qu'ils ont mérité Sa malédiction à cause de leurs désobéissances et du fait qu'ils transgressaient les droits de Ses créatures.

Ibn 'Abbâs ﷺ indique qu'ils furent maudits dans la Thora, dans l'Evangile et dans le Coran.

﴿ Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme ce qu'ils faisaient est mauvais ! ﴾ Ils ne s'empêchaient pas les uns les autres de faire le mal. Allah nous met en garde contre le fait d'agir ainsi.

Le fait de commander le bien et d'interdire le mal

De nombreux hadiths mentionnent cette obligation. Nous en citerons quelques-uns.

Hudhayfa Ibn Al-Yamân ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Vous inciterez certes au bien**

et interdirez le blâmable sinon, peu s'en faut qu'Allah ne vous inflige une punition de Sa part, puis vous L'invoquerez sans qu'Il ne vous exauce ! »[269]

Selon Abû Sa'îd Al-Khudrî ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Que celui d'entre vous qui constate un mal le change de sa main, s'il ne peut pas, qu'il le change par sa langue et s'il ne peut pas, qu'il le réprouve en son cœur et ceci est le plus bas degré de la foi. »**[270]

Il rapporte aussi que lors d'un sermon, le Messager d'Allah ﷺ exhorta les gens en disant : **« Que la crainte de la réaction des gens n'empêche point l'un de vous de dire la vérité s'il la connaît ! »** Abû Sa'îd se mit à pleurer et dit : « Nous avons vu des choses (répréhensibles), mais nous n'avons rien dit par crainte de la réaction des gens ! »[271]

La condamnation des hypocrites (V80-81)

﴿ **Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier à ceux qui ont mécru.** ﴾ Il s'agit là des hypocrites comme l'a expliqué Mujâhid.

﴿ **Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont avancé pour eux-mêmes** ﴾ en s'alliant aux mécréants et non aux croyants, ainsi leurs cœurs furent cernés par l'hypocrisie, ﴿ **de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et le supplice éternel** ﴾, et ils ont encouru la colère d'Allah qui les poursuivra jusqu'au Jour de la Résurrection.

﴿ **S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été révélé, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés.** ﴾ S'ils avaient réellement cru en Allah, en Ses Messagers et en le Coran, ils ne se seraient pas alliés aux mécréants et n'auraient pas pris les croyants pour ennemis.

﴿ **Mais beaucoup d'entre eux sont pervers** ﴾, car ils ont désobéi à Allah et Son Messager en reniant Ses révélations.

﴿ ۞ لَتَجِدَنَّ أَشَدَّ ٱلنَّاسِ عَدَٰوَةً لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلْيَهُودَ وَٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ ۖ وَلَتَجِدَنَّ
أَقْرَبَهُم مَّوَدَّةً لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّا نَصَٰرَىٰ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّ مِنْهُمْ قِسِّيسِينَ
وَرُهْبَانًا وَأَنَّهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٨٢﴾ وَإِذَا سَمِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَى ٱلرَّسُولِ تَرَىٰٓ أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ
مِنَ ٱلدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا۟ مِنَ ٱلْحَقِّ ۖ يَقُولُونَ رَبَّنَآ ءَامَنَّا فَٱكْتُبْنَا مَعَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٨٣﴾ وَمَا لَنَا لَا

[269] Ahmad (5/388), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (6/391).
[270] Muslim (1/69).
[271] Ibn Mâjah (4007).

نُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَمَا جَاءَنَا مِنَ الْحَقِّ وَنَطْمَعُ أَن يُدْخِلَنَا رَبُّنَا مَعَ الْقَوْمِ الصَّالِحِينَ ﴿٨٤﴾ فَأَثَابَهُمُ اللَّهُ بِمَا قَالُوا جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ جَزَاءُ الْمُحْسِنِينَ ﴿٨٥﴾ وَالَّذِينَ كَفَرُوا وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ ﴿٨٦﴾

﴿ (82). Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens. » C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. (83). Et quand ils entendent ce qui a été révélé au Messager, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous croyons ; inscris-nous donc parmi les témoins ! (84). Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à ce qui nous est parvenu de la vérité ? Pourquoi ne convoiterions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ? » (85). Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent par des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaiteurs. (86). Et quant à ceux qui ne croient pas et qui traitent de mensonges Nos versets, ce sont les gens de la Fournaise. ﴾

Les chrétiens sont plus enclins à aimer les croyants, et les juifs à les détester (V82-83)

﴿ **Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants.** ﴾ En effet, les juifs renient la vérité par obstination et s'évertuent à renier les gens de science, allant jusqu'à tuer des Prophètes et tenter d'éliminer le Messager d'Allah ﷺ en l'empoisonnant et en rusant contre lui avec l'aide des polythéistes.

﴿ **Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens. »** ﴾, c'est-à-dire les chrétiens, ceux qui ont reçu l'Evangile. Ceux-là sont plus enclins à aimer l'islam et les musulmans. Leur foi en le Messie a rempli leurs cœurs de compassion :

﴿ وَجَعَلْنَا فِي قُلُوبِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ رَأْفَةً وَرَحْمَةً ﴾

﴿ **(...) Et Nous plaçâmes dans les cœurs de ceux qui le suivirent douceur et mansuétude (...).** ﴾ [272]

[272] S57 V27.

Leur religion prône de tendre la joue gauche à celui qui te frappe la joue droite, et proscrit le combat.

﴿ **C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil.** ﴾ Les prêtres sont des érudits et prédicateurs tandis que les moines sont des religieux qui se consacrent à l'adoration.

Ces versets décrivent donc certains chrétiens comme étant des gens de science, enclins à aimer la vérité et la justice.

﴿ **Et quand ils entendent ce qui a été révélé au Messager, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous croyons ; inscris-nous donc parmi les témoins !... »** ﴾ L'annonce de l'avènement de Muḥammad ﷺ leur fut effectivement annoncée dans leurs Ecritures. Ainsi, lorsque le Coran leur fut récité, ils reconnurent son authenticité et furent du nombre des croyants.

Allah parle de ces croyants-là dans le verset suivant :

﴿ وَإِنَّ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ لَمَن يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُمْ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِمْ خَٰشِعِينَ لِلَّهِ ﴾

﴿ **Il y a certes, parmi les gens du Livre, ceux qui croient en Allah et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Allah (...).** ﴾ [273]

Les circonstances de la révélation des versets (V83-86)

﴿ **Et quand ils entendent ce qui a été révélé au Messager, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous croyons ; inscris-nous donc parmi les témoins !... »** ﴾ Sa'îd Ibn Jubayr et As-Suddî indiquent que ce verset fut révélé au sujet de la délégation envoyée par le Négus d'Abyssinie afin de connaître les propos du Prophète ﷺ et de savoir qui il était. Lorsque ceux-ci entendirent réciter le Coran, ils se mirent à pleurer, embrassèrent l'islam et retournèrent informer le Négus de ce qu'ils avaient vu et entendu.

'Aṭâ' Ibn Abî Rabâḥ indique que le verset fait plutôt allusion à des Abyssins qui se convertirent à l'islam lorsque les musulmans émigrèrent en Abyssinie, tandis que Qatâda dit qu'il s'agit de chrétiens qui se soumirent à l'islam après avoir entendu le Coran.

Ibn Jarîr dit qu'il s'agit plus généralement de gens qui se sont convertis à l'islam après avoir entendu le Coran.

[273] S3 V199. Voir aussi S28 V52-55.

﴿ **Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent par des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaiteurs.** ﴾ Allah les récompense pour leur foi en la vérité par le Paradis où ils demeureront à jamais.

﴿ **Et quant à ceux qui ne croient pas et qui traitent de mensonges Nos versets, ce sont les gens de la Fournaise.** ﴾ Quant à ceux qui renient et s'opposent aux signes d'Allah, ceux-là entreront au Feu.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحَرِّمُواْ طَيِّبَٰتِ مَآ أَحَلَّ ٱللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٨٧﴾ وَكُلُواْ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾ ﴾

﴿ (87). Ô croyants ! Ne rendez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Allah [en vérité] n'aime pas les transgresseurs. (88). Et mangez de ce qu'Allah vous a attribué de licite et de bon. Craignez Allah, en qui vous avez foi. ﴾

Il n'est pas permis de s'interdire le licite (V87-88)

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte qu'un groupe de compagnons proposèrent de renoncer aux biens de ce bas monde à l'instar des moines. Le Prophète ﷺ les fit venir et leur dit : « **Or moi, tantôt je jeûne, tantôt je mange, tantôt je prie, tantôt je dors, et j'épouse les femmes. Celui qui suit ma sunna est des miens et celui qui ne la suit pas n'est pas des miens.** »[274]

'Â'isha rapporte aussi qu'un groupe de compagnons interrogea les épouses du Prophète ﷺ au sujet des pratiques que celui-ci accomplissait en privé. Puis, l'un d'eux dit : « Quant à moi, je ne mangerai plus de viande. » Un autre dit : « Moi, je m'abstiendrai des femmes et je renoncerai au mariage. » Et un troisième dit : « Et moi, je ne dormirai plus sur un lit. » Mis au courant de cela, le Prophète ﷺ dit alors : « **Qu'ont certains gens à dire ceci et cela ? Pourtant moi, tantôt je jeûne, tantôt je mange, tantôt je prie, tantôt je dors, je mange de la viande et j'épouse les femmes. Celui qui se détourne de ma sunna n'est pas des miens !** »[275]

﴿ **Et ne transgressez pas. Allah [en vérité] n'aime pas les transgresseurs.** ﴾ Il ne faut pas dépasser les limites en s'interdisant ce qui est permis, pas plus qu'en consommant ce qui est licite à l'excès. Il faut plutôt être dans le juste milieu et en profiter avec modération, en fonction de nos besoins.

---

[274] Aṭ-Ṭabarî (10/518).

[275] *Fatḥ Al-Bârî* (9/5), Muslim (2/1020).

Allah dit aussi :

﴿ وَكُلُوا وَاشْرَبُوا وَلَا تُسْرِفُوا ۚ إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُسْرِفِينَ ﴿٣١﴾ ﴾

« (...) Et mangez, buvez et ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui commettent des excès. » [276]

Le juste milieu se trouve donc entre privation et gaspillage.

« Et mangez de ce qu'Allah vous a attribué de licite et de bon. Craignez Allah, en qui vous avez foi. » « Craignez Allah en toute chose, obéissez-Lui et cherchez Sa satisfaction, tout en prenant garde à ne pas Lui désobéir ni à transgresser Ses interdits. »

﴿ لَا يُؤَاخِذُكُمُ اللَّهُ بِاللَّغْوِ فِي أَيْمَانِكُمْ وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا عَقَّدتُّمُ الْأَيْمَانَ ۖ فَكَفَّارَتُهُ إِطْعَامُ عَشَرَةِ مَسَاكِينَ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعِمُونَ أَهْلِيكُمْ أَوْ كِسْوَتُهُمْ أَوْ تَحْرِيرُ رَقَبَةٍ ۖ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ ۚ ذَٰلِكَ كَفَّارَةُ أَيْمَانِكُمْ إِذَا حَلَفْتُمْ ۚ وَاحْفَظُوا أَيْمَانَكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٨٩﴾ ﴾

« (89). Allah ne vous tient pas rigueur des serments que vous prononcez à la légère, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter. L'expiation en sera de nourrir dix pauvres de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Soyez donc fidèles à vos serments ! Ainsi Allah vous explique Ses versets, afin que vous soyez reconnaissants ! »

L'expiation liée aux serments non respectés (V89)

Nous avons déjà expliqué ce qu'étaient les serments à la légère lors de l'exégèse de la sourate Al-Baqara, en disant qu'il s'agit des formules « Non, par Allah ! », ou « Oui, par Allah ! » prononcées sans intention de serment.

Allah nous explique ici l'expiation concernant les serments réels, lorsqu'ils n'ont pu être tenus : **« L'expiation en sera de nourrir dix pauvres »**, des nécessiteux ne trouvant pas de quoi satisfaire leurs besoins, **« de ce dont vous nourrissez normalement vos familles »**, d'après Ibn 'Abbâs, Sa'îd Ibn Jubayr

[276] S7 V31. Voir aussi S25 V67.

et 'Ikrima[277], il s'agit de les nourrir de ce dont on nourrit sa famille, tandis que, selon 'Aṭâ' Al-Khurâsânî[278], il s'agit de leur donner ce que l'on donne de meilleur à notre famille. Les savants ont divergé sur la quantité de repas à donner ; certains ont dit qu'il s'agissait d'un seul repas de pain et de viande et, à défaut, de pain, de beurre et de lait.

﴿ **Ou de les habiller** ﴾, en donnant au pauvre un vêtement qu'il puisse porter pour la prière et qui recouvre suffisamment son corps. Ibn 'Abbâs ﷺ est d'avis qu'il faille un habit permettant de couvrir tout le corps[279], tandis que Mujâhid affirme que le minimum est de donner une tunique[280].

﴿ **Ou de libérer un esclave** ﴾, Abû Ḥanîfa affirme que l'esclave libéré peut être croyant ou non. Ash-Shâfi'î et d'autres précisent qu'il doit être un esclave croyant.

Mu'âwiya rapporte en effet qu'il devait affranchir un esclave. Il amena alors une esclave noire au Messager d'Allah ﷺ qui demanda à cette dernière : **« Où est Allah ? »** Elle répondit : « Au-dessus des cieux ! » Il lui demanda : **« Qui suis-je ? »** Elle répondit : « Le Messager d'Allah ! » S'adressant à Mu'âwiya, le Prophète ﷺ lui dit : **« Libère-la, car elle est croyante ! »**[281]

Ce verset cite donc trois façons d'expier un serment. Selon la majorité des savants, l'on peut utiliser indifféremment l'une ou l'autre. Allah les a mentionnées de la plus simple à la plus difficile. Si l'on ne peut s'acquitter d'aucune de ces expiations, il faudra alors jeûner trois jours : ﴿ **Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours.** ﴾

Certains compagnons, parmi lesquels Ubayy Ibn Ka'b et Ibn Mas'ûd, lisaient le verset de cette façon : « ... devra jeûner trois jours consécutifs ».[282] Ceci en est, tout au moins, l'exégèse de certains compagnons.

﴿ **Voilà l'expiation pour vos serments lorsque vous avez juré** ﴾, à savoir l'expiation légale, ﴿ **soyez donc fidèles à vos serments !** ﴾, « en expiant ceux que vous n'avez pas pu tenir », d'après Ibn Jarîr.[283] ﴿ **Ainsi Allah vous explique Ses versets** ﴾, en les éclaircissant, ﴿ **afin que vous soyez reconnaissants !** ﴾

---

[277] Aṭ-Ṭabarî (10/541).

[278] Aṭ-Ṭabarî (10/531).

[279] Aṭ-Ṭabarî (10/547).

[280] Aṭ-Ṭabarî (10/545, 546). Cet avis est partagé par Al-Ḥasan, Abû Ja'far Al-Bâqir, 'Aṭâ', Ṭâwus, Ibrâhîm An-Nakha'î, Ḥammâd Ibn Sulaymân et Abû Mâlik.

[281] Extrait du hadith. *Al-Muwaṭṭa'* (2/776), *Ar-Risâla* (75) et Muslim (1/38).

[282] Aṭ-Ṭabarî (5/31).

[283] Aṭ-Ṭabarî (10/560, 562).

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْخَمْرُ وَٱلْمَيْسِرُ وَٱلْأَنصَابُ وَٱلْأَزْلَٰمُ رِجْسٌ مِّنْ عَمَلِ ٱلشَّيْطَٰنِ فَٱجْتَنِبُوهُ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٩٠﴾ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُوقِعَ بَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ فِى ٱلْخَمْرِ وَٱلْمَيْسِرِ
وَيَصُدَّكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَعَنِ ٱلصَّلَوٰةِ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّنتَهُونَ ﴿٩١﴾ وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَٱحْذَرُوا۟ ۚ فَإِن
تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٩٢﴾ لَيْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟
ٱلصَّٰلِحَٰتِ جُنَاحٌ فِيمَا طَعِمُوٓا۟ إِذَا مَا ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟
وَّأَحْسَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٩٣﴾ ﴾

(90). Ô croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination et une œuvre de Satan. Ecartez-vous-en, afin que vous récoltiez le succès ! (91). Le Diable ne veut, par le vin et les jeux de hasard, que semer l'inimitié et la haine entre vous et vous détourner du rappel d'Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ? (92). Obéissez à Allah, obéissez au Messager, et prenez garde ! Si ensuite vous vous détournez, sachez qu'il n'incombe à Notre Messager que de transmettre clairement le message. (93). Nul grief à l'encontre de ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres pour ce qu'ils ont jadis consommé de prohibé, pourvu qu'ils s'en soient désormais prémunis et qu'ils croient et accomplissent de bonnes œuvres, puis continuent d'être pieux et de croire et [demeurent] pieux et bienfaisants ; car Allah aime les bienfaiteurs.

L'interdiction de l'alcool et des jeux de hasard (V90)

Le Très-Haut interdit ici la consommation des boissons alcoolisées ainsi que de s'adonner aux jeux de hasard, « maysir » (مَيْسِر). 'Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ a dit : « Le jeu d'échecs[284] fait partie des jeux de hasard. »[285]

En commentant ce verset, 'Aṭâ', Mujâhid et Ṭâwus disent : « Les jeux de hasard sont tous les jeux qui font intervenir des paris, y compris le jeu des noix[286] auquel jouent les enfants. »

Ibn 'Umar ﷺ a indiqué qu'il s'agit des jeux avec paris.[287]

---

[284] Mâlik, Abû Ḥanîfa et Aḥmad affirment l'interdiction du jeu d'échecs, tandis qu'Ash-Shâfi'î a dit qu'il est détestable.

[285] Ibn Abî Ḥâtim.

[286] Il s'agit d'un jeu où celui qui gagne remporte toutes les noix. Aṭ-Ṭabarî (4/322, 323).

[287] Aṭ-Ṭabarî (4/325). Ibn 'Abbâs a tenu un propos semblable (Aṭ-Ṭabarî 4/324).